

**Discours de Richard Ferrand,
Président de l'Assemblée nationale**

Discours sur les retraites

Galerie des Fêtes – Lundi 11 mars 2019 à 14h30

SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

Madame la Ministre, chère Agnès Buzyn,

Monsieur le Haut-Commissaire aux retraites, cher Jean-Paul Delevoye,

Madame la Présidente de la commission des Affaires sociales, chère
Brigitte Bourguignon,

Mesdames et messieurs les parlementaires, chers collègues,

Mesdames, messieurs,

Je suis très heureux de vous accueillir ici, à l'Assemblée nationale, pour ce colloque consacré à la problématique du contrat entre les générations, dans la perspective d'un régime universel de retraites par répartition.

Ce colloque me donne l'occasion de vous dire combien il me paraît essentiel que la Représentation nationale prenne toute sa part dans la construction de ce nouveau régime.

Je sais que beaucoup de parlementaires se sont déjà impliqués, très largement même, en tant qu'ambassadeurs de la réforme, ou de manière transpartisane, au sein d'un groupe de travail.

Je ne peux que me réjouir de voir que les députés sont ainsi associés très en amont à la construction d'une telle réforme qui, j'en suis convaincu, apportera plus de justice et d'équité, à chacune et à chacun de nos concitoyens.

Cette rencontre me donne encore l'occasion de vous dire combien je suis heureux que l'Assemblée nationale, avant le débat dans l'hémicycle et avant même l'examen en commission, soit ce lieu de réflexion où les idées peuvent se développer, s'échanger, se préciser, pour le plus grand bien de notre démocratie. Car la démocratie ne peut se contenter de slogans simplistes : elle se nourrit de faits, de données sûres, d'analyses fines, et c'est aussi notre rôle, à nous législateurs, de contribuer à l'enrichissement de la réflexion pour éclairer les débats.

Or, s'il est un thème qui est au centre de nombreuses discussions, c'est bien l'avenir de notre système de retraites. Celui-ci a d'ailleurs fait l'objet de nombreuses réformes : j'en ai compté au moins sept depuis 1993.

Alors, pourquoi réformer ? Pourquoi légiférer de nouveau ?

Parce qu'il y a un constat sur lequel tout le monde s'accorde : le système actuel – avec sa multitude de régimes, assortis de règles et de prestations spécifiques qui diffèrent selon que l'on a travaillé dans le public, dans le privé ou comme indépendant –, ce système est devenu illisible, souvent ressenti comme trop complexe et pour tout dire, injuste.

Tous les députés le diront : dans chacune de nos circonscriptions, nous sommes régulièrement saisis par des citoyennes et des citoyens qui se sentent un peu perdus, qui ne savent pas où s'adresser, qui ne comprennent pas les calculs pour peu qu'ils aient, par exemple, cotisé à plusieurs régimes au cours de leur vie.

On le sait, le dispositif actuel a été conçu à une époque où il fallait prendre en compte les spécificités de certains métiers, où la structure du marché du travail était différente, où les femmes ne travaillaient pas.

Il nous faut donc collectivement construire un régime adapté aux besoins des retraités de demain : un régime lisible où chaque euro cotisé ouvre les mêmes droits, un régime qui prenne en compte l'ensemble des mutations de notre société et de l'emploi, pour aller vers une plus grande égalité, et toujours plus de justice sociale. Il nous faut trouver un équilibre entre les différentes contraintes, financières, démographiques, sociétales...

C'est un objectif ambitieux et la réforme doit l'être également pour l'atteindre.

Il nous faut aussi retrouver la confiance. Car on le sait, beaucoup de jeunes pensent qu'ils ne toucheront pas de retraite. Ces peurs sont notamment fondées sur la perspective d'un choc démographique, dans lequel, avec l'allongement de la durée de la vie, les retraités seront nombreux, ce qui pourrait provoquer des déséquilibres financiers entre cotisants et retraités.

Dans un tel contexte, certains pourraient avoir la tentation de prôner un système fondé sur la capitalisation. Il convient d'ailleurs de rappeler que les premières assurances sociales, dans les années 30, reposaient sur ce principe. Mais en 1945, les fondateurs de la Sécurité sociale ont opté pour la répartition, seule capable d'introduire une véritable solidarité et une réelle redistribution, permettant à tous de pouvoir disposer de revenus pendant la retraite.

Les situations, les vies, les parcours professionnels ont profondément évolué depuis qu'a été défini ce pacte intergénérationnel, fondateur de notre dispositif. Il mérite sans doute d'être réinterrogé, à la lumière des enjeux démographiques, des modifications de l'emploi et des questionnements qui traversent notre société, pour être mieux réaffirmé et totalement accepté par toutes et tous, aujourd'hui et demain.

De la même manière, il faut repenser les mécanismes de redistribution et définir quelles solidarités nous semblent indispensables, pour que chacune et chacun puisse vivre la dernière partie de sa vie dans la dignité, quel qu'ait été son parcours professionnel et personnel.

C'est tout l'objet de ce colloque : poser les diagnostics et les analyser. Je ne doute pas que vos réflexions contribueront à la construction d'un système plus juste et équitable.

Je vous remercie et vous souhaite des débats riches et féconds, qui seront utiles à l'ensemble de la représentation nationale.